

(LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 68.*

Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP). *Total: 6.*

Se sont abstenus:

Feldmann (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion M1112.10 Nicolas Rime (promotion de la mobilité combinée)¹

Prise en considération

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Tout d'abord, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse. Les changements en cours vont dans la bonne direction pour promouvoir les différentes sortes de mobilité: vélo, train, voiture privée, bus, auto-partage, etc.

Le récent changement à la tête des TPF est également réjouissant et semble également accélérer ces changements. Toutefois, ceux-ci sont trop souvent confrontés à des obstacles administratifs divers ou des visions de rentabilité à court terme. Le récent «Prix du pneu crevé» décerné aux TPF n'en est qu'un exemple parmi tant d'autres. Le tribunal a donné tort aux TPF qui avait verbalisé un passager ayant pris son vélo à bord d'un bus sans s'acquitter de la taxe due pour le vélo car cela était techniquement impossible sur son trajet. La mise à disposition d'une place de parc pour l'auto-partage à proximité de la gare de Bulle prend près d'une année et ceci à deux reprises alors que des places en grand nombre existent à cet endroit. Les TPF refusent de mettre des porte-vélos à l'arrière de leurs bus sur les lignes touristiques comme sur les cars postaux sous prétexte que les publicités ne seront plus visibles! Si ces exemples ne sont que des détails sur l'ensemble des changements en cours, ils montrent clairement qu'une grande confusion règne pour promouvoir la mobilité combinée. Le Conseil d'Etat prétend que tous les instruments sont déjà à sa disposition pour mener une politique active dans ce domaine. Eh bien, c'est précisément parce qu'il ne les utilise pas que cette motion a été déposée!

Avec ces considérations, je vous invite à soutenir ma motion.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien a étudié avec intérêt la motion de notre collègue, Nicolas Rime, qui souhaite modifier la loi sur les transports dans le but de promouvoir la mobilité combinée.

Notre parti est sensible au développement d'une complémentarité entre la mobilité douce et les transports publics. Cette combinaison, touchant essentiellement les pendulaires, doit faire l'objet de mesures concrètes qui rendront possible l'usage simultané du vélo et des transports publics. Parmi ces mesures, on trouve la détermination et la création d'endroits où peuvent être disposés les vélos ou encore la planification et la mise en place des emplacements d'installations de P+R. La mobilité combinée que le motionnaire souhaite ancrer dans la loi est déjà traitée dans le plan cantonal des transports. Même s'il est vrai que tout reste à faire, nous ne voyons pas l'intérêt d'intervenir dans la loi sur les transports pour régler une question dont le Conseil d'Etat s'est déjà saisi et dont les contours ont déjà été dessinés dans un plan cantonal dont la responsabilité de mise en oeuvre incombe au gouvernement. Laissons donc les acteurs de ce dossier exécuter les mesures décidées plutôt que de charger la loi d'un ajout qui n'amènera pas d'eau au moulin de la mobilité. Nous souhaitons que la mobilité combinée, autant pour les véhicules motorisés que pour les vélos, puisse réellement se développer dans notre canton. Pour ce faire, nous espérons que le Conseil d'Etat suivra rigoureusement les mesures consignées dans le plan cantonal des transports. Nous estimons que la motion proposée n'aura aucun effet dopant pour la mobilité combinée et que les bases légales actuelles permettent déjà la conduite d'une politique active dans ce domaine. Fort de ces considérations, le groupe démocrate-chrétien rejettera cette motion et vous invite à en faire de même.

Morand Jacques (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt de la motion Rime mais son contenu nous laisse comme une impression de déjà vu. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat se réfère aux questions posées en 2010 par le motionnaire et aux réponses y relatives. Sans chercher à être long, les réponses du Conseil d'Etat à cette motion sont claires. La définition de la promotion de la mobilité combinée est clairement citée et les mesures pour l'atteindre sont en cours.

De ce fait, tout comme le propose le Conseil d'Etat, le groupe libéral-radical refusera cette motion.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Die vorliegende Motion rennt zum Teil offene Türen ein. Andererseits verlangt sie vom Staat, Aufträge zu erteilen, welche nach unserer Ansicht Aufgabe der Verkehrsunternehmen sind und von diesen im Interesse ihrer Kundenschaft auch wahrgenommen werden.

Ausserdem werden solche Interessen auch durch Gemeinden wahrgenommen. Wenn ich zum Beispiel an die Gemeinde Kerzers denke, befinden sich Parkplätze und Veloparkplätze auf ihrem Gebiet.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei denkt, dass aus diesen Gründen keine Gesetzesänderung nötig ist und wir lehnen deshalb die Motion ab.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance avec intérêt et a dé-

¹ Déposée et développée le 15 décembre 2010, BGC décembre p. 2397; réponse du Conseil d'Etat le 15 mai 2011.

battu longuement de cette motion. Il la soutiendra dans sa majorité pour les raisons suivantes.

Si on partage avec le Conseil d'Etat le souci du développement de la complémentarité dans la mobilité, on constate également, avec le motionnaire, qu'il reste pas mal de choses à faire, en particulier pour le vélo. Puisque plusieurs d'entre nous sont des cyclistes avertis, on peut constater effectivement que le transport des vélos pose un problème. Ceux aussi qui ont eu la chance d'en faire, par exemple dans les Grisons, pourront constater que là-bas le transport est systématiquement possible dans tout le canton, et tous les petits inconvénients ont été réglés à la satisfaction de tout le monde. A part ça, c'est un instrument extrêmement important, complémentaire de la politique du tourisme durable et du tourisme doux. Cela permet effectivement aux gens de ne pas utiliser leur voiture pendant leurs loisirs. C'est pour ces raisons que, dans sa majorité, le groupe Alliance centre gauche soutiendra la motion.

Thomet René (PS/SP, SC). Dans le domaine de la mobilité douce, des mesures sont à prendre mais dans le cadre d'une politique. Les mesures que le Conseil d'Etat compte mener vont dans le bon sens mais les mentalités et des habitudes sont à changer. Et, pour changer une mentalité ou des habitudes, il faut parfois inscrire sa volonté dans la loi. C'est un argument de plus que pourrait avancer le Conseil d'Etat pour justifier sa stratégie entrepreneuriale dans le domaine de la mobilité combinée.

Contrairement à notre collègue, Eric Collomb, je pense que cet ajout dans la loi sur les transports aurait un effet dopant. Créer des voies pour les cycles et leur permettre de cohabiter avec les véhicules automobiles, prévoir une offre de parcage de vélos près d'un arrêt de transport public sont certes des mesures nécessaires mais il est faux de prétendre que le transport de vélos à bord de véhicules doit rester une exception. J'étais à Berlin à la fin du mois de septembre où j'ai eu l'occasion de fréquenter une ligne de S-Bahn pendant quatre jours. Dans chaque train, des voitures permettaient le transport des vélos et cette cohabitation avec les autres usagers se faisait en toute compréhension, dans une bonne entente. Il y a des trajets qui seraient trop longs, trop difficiles ou trop dangereux uniquement à vélo. Les entrecouper d'un tronçon au moyen d'un transport public permettrait d'utiliser son vélo et de renoncer à la voiture. Visiblement, la volonté de permettre cette combinaison de transports n'existe pas encore aujourd'hui. Pour arriver à un état d'esprit positif, il faut savoir donner des impulsions pour aider à changer les mentalités. Cette motion contribue à atteindre ce but; je vous invite à la suivre.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Merci infiniment pour les différentes interventions et remarques concernant cette motion. Je peux être assez bref dans mes conclusions. Le Conseil d'Etat estime qu'une modification de l'article 4 de la loi sur les transports n'est ni nécessaire ni opportune. Les bases légales actuelles permettent déjà de mener une politique active dans le domaine de la mobilité

combinée, qui est une approche très importante, notamment aussi pour la promotion du tourisme à Fribourg. Je peux dire que la volonté de la direction de l'entreprise des transports est donnée de vraiment prendre en considération les différents soucis. C'est la raison pour laquelle je vous prie de refuser cette motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 51 voix contre 25. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 25.*

Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 51.*

Se sont abstenus:

Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Rapport N° 250

sur le postulat P2015.07 Charly Haenni – politique cantonale des transports – et sur le postulat P2073.10 Nicolas Rime/Christian Marbach – raccordement au réseau RER depuis les localités éloignées, dans les agglomérations et accords avec les cantons voisins¹

Discussion

Marbach Christian (PS/SP, SE). Unsere Fraktion hat den Bericht zur Kenntnis genommen. Mit der Einführung des Freiburger S-Bahn-Netzes in ihrer ersten Etappe bis zum Ende des Jahres und in der zweiten

¹ Message en pp. 2089ss.